



La Réunion à l'African Utility Week 2017

LE SALON INCONTOURNABLE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU
EN AFRIQUE AUSTRALE

DU 16 AU 18 MAI 2017
LE CAP - AFRIQUE DU SUD



La Réunion à l'African Utility Week 2017

LE CAP, UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION, MET À L'HONNEUR L'EAU ET LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ POUR LA 17ÈME ÉDITION DE CE SALON INCONTOURNABLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE. POUR LA 2ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES SERONT PRÉSENTES SUR LE PAVILLON FRANCE.

NEXA, l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation, propose aux entreprises réunionnaises d'exposer à l'African Utility Week 2017 sous la bannière INVEST IN REUNION, en collaboration avec Business France.

Offre valable pour un maximum de 7 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.

LES POINTS FORTS DU MARCHÉ SUD-AFRICAIN

- L'Afrique du Sud, **1er** fournisseur d'électricité en Afrique, réalise **42%** de la production totale d'électricité sur le continent africain.
- un plan énergétique à long-terme prévoyant la construction de plus de **42 600 MW** de nouvelles capacités de production d'ici 2030, dont **17 800 MW** issus d'énergies renouvelables.
- La société nationale ESKOM produit **95%** de l'électricité du pays.
- La gestion de la demande est devenue une priorité aussi bien pour les industriels que pour le résidentiel



L'African Utility Week en chiffres :

- *Plus de 6 000 visiteurs du monde entier*
- *1 200 conférences*
- *250 exposants*
- *La présence des principaux acteurs publics et privés des secteurs de l'électricité et de l'eau, sur le continent africain*



La Réunion à l'African Utility Week 2017

LES OBJECTIFS

- Valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'énergies renouvelables et de développement durable
- Permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les principaux acteurs économiques d'Afrique
- Impulser la rencontre entre l'offre réunionnaise et la demande internationale
- Susciter de nouvelles opportunités d'affaires à l'export

PROGRAMME DE LA MISSION EN COLLABORATION AVEC BUSINESS FRANCE

- Accès à l'African Utility Week - Salon et Conférences
- Présence sur un stand collectif INVEST IN REUNION au coeur du Pavillon France
- Organisation de rendez-vous B2B ciblés
- Cocktail de networking « La Réunion » sur le Pavillon France, en présence des exposants et prospects du salon
- Présence permanente d'un expert Business France sur le Pavillon

LA COMMUNICATION

- Insertion dans le catalogue officiel du salon, le catalogue Business France et le Guide des Exposants Réunion
- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de La Réunion au salon
- Mise à disposition de documents de communication en anglais et cartes de visite territoriales pour l'entreprise
- Documents de promotion économique du territoire en anglais
- Goodies

La Réunion à l'African Utility Week 2017

Offre d'accompagnement NEXA valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés, sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME¹ et à la convention Business France - Ministère de l'Outre-Mer

Cette offre comprend :

Transport aérien - Départ le lundi 15 mai 2017 / Retour le vendredi 19 mai 2017 (1 pers./entreprise)

Hébergement (4 nuits) (1 pers./entreprise)

Transferts sur place (A/R aéroport - hôtel et A/R hôtel - salon)

Droits d'inscription à l'African Utility Week, accès au salon (1 pers./entreprise)

Espace aménagé (option 1 ou 2) sur le stand collectif INVEST IN REUNION du pavillon France et services associés

Package « Fiches entreprise et cartes de visites territoriales » en anglais

Mission de prospection en Afrique du Sud : programme de rendez-vous ciblés³

Option 1

une station de travail sur l'espace collectif

1 558 € TTC²

Montant estimatif total
hors offre d'accompagnement NEXA :
4 790 €



Option 2

un stand individuel de 9 m²

1 918 € TTC²

Montant estimatif total
hors offre d'accompagnement NEXA :
6 590 €



¹ L'ACCME (Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs) est une aide du FEDER pour les PME au sens de l'axe 3 de la fiche action des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020, et dont le siège social est situé à La Réunion.

Les bénéficiaires doivent correspondre aux critères suivants : entreprises de production, transformation, conditionnement, façonnage et montage et de prestations de services aux registres légaux, hors secteur touristique.

Ne sont pas éligibles les PME exerçant leurs activités dans les secteurs exclus par le règlement de la Commission UE 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

² Montant valable en cas d'éligibilité à la fois à la convention Business France-Ministère de l'Outre-Mer et à l'ACCME. Il correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés.

³ Prise en charge à 100% pour les entreprises éligibles à la convention Business France/Ministère de l'Outre-Mer. En cas de non éligibilité, le programme de rendez-vous reste optionnel (2 430 €).

Pour plus d'informations, contacter le service Marketing Territorial de NEXA.

Tél : 02 62 20 21 21 - Courriel : investinreunion@nexa.re



La Réunion à l'African Utility Week 2017

FORMULAIRE DE PARTICIPATION*

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement et le règlement de participation signé :

La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.

* Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).

VOTRE ENTREPRISE

IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

VOTRE PARTICIPATION AU SALON*

OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation à l'African Utility Week 2017 •
Les produits et/ou services que vous souhaitez y exposer

VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite
nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet, réseaux sociaux
- Texte commercial pour la fiche entreprise (format A4, portrait)
minimum de 200 mots et maximum de 300 mots
- Logo en haute définition (type .eps, .ai)
- Photos en haute définition (type .eps, .ai)
projets, produits, dirigeant

Je soussigné

Représentant légal de la société.....

M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA
et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés,
dans la limite de € TTC.

Date, signature et cachet :

La Réunion à l'African Utility Week 2017

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS INVEST IN REUNION

Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

Confirmation de l'inscription

Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. NEXA se réserve le droit de sélectionner les entreprises qui formeront les délégations « INVEST IN REUNION ». Les candidats retenus en seront informés par NEXA.

Participation aux délégations INVEST IN REUNION

Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'évènement pour lequel il se porte candidat.

Article 4

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand
- d'explicitier la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

Article 4 bis

Nexa assure la réservation des prestations aériennes et hôtelières pour le compte de l'entreprise et prend en charge à hauteur de 50% les frais d'un seul participant par entreprise (sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME - voir page 4.) Une fois les billets d'avion émis et les réservations d'hôtel effectuées, en cas de désistement, d'annulation ou de modification des réservations par l'entreprise, 100% des frais engendrés seront à la charge de l'entreprise. Si le participant choisi de ne pas voyager aux mêmes dates que la délégation et que de ce fait, des surcoûts aériens et / ou d'hébergements sont engendrés, ces derniers seront à la charge de l'entreprise.

Éléments transmis et réalisés dans le cadre de l'opération

Article 5

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

Article 6

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération.

NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

Article 7

Dans le cadre exclusif des opérations menée par NEXA, tout membre des délégations INVEST IN REUNION autorise NEXA à effectuer ou à faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, la duplication, la diffusion et la communication au public des photographies ou vidéos mettant en scène les délégations à usage interne ou externe à NEXA et pour tout support médiatique (publicitaire, promotionnel et d'information). Cette cession de droit d'utiliser l'image est consentie à titre gratuit.

Expédition de matériel de démonstration / de dégustation

Article 8

Les entreprises retenues pour former la délégation INVEST IN REUNION ont la possibilité de faire envoyer sur le salon du matériel de démonstration / dégustation. NEXA se réserve le choix du prestataire défini pour le transit et facturera l'entreprise sur la base de 50% du coût supporté. Sont concernés uniquement les exemplaires de démonstration ou de dégustation, non destinés à être vendus. Les entreprises qui décideront de faire appel à ce service s'engagent donc à ne pas commercialiser les produits expédiés sur place. La prise en charge à 50% du fret concerne à cet effet un transport aller-retour. En cas de non-respect de cette clause et de vente du matériel de démonstration sur place, 100% du coût du fret sera alors refacturé à l'entreprise.

Date, signature et cachet :





invest in
REUNION

